

**ARRETE réglementant temporairement la circulation et le stationnement**

**Rue des Halles, place des Epoux Laurant, rue de l'Abbatiale, avenue de Limoges,  
avenue de Niort et rue des Cèdres**

Le Maire de CELLES-SUR-BELLE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 212-2 et L. 2213-1,

Vu le Code de La Route,

Considérant qu'il convient d'effectuer des aménagements pour des raisons de sécurité dans le cadre du Passage de la Flamme Olympique le 2 juin 2024, d'interdire le stationnement et la circulation des véhicules Rue des Halles, Place des Epoux Laurant, Avenue de Limoges du n°5 au n°38D et Rue des Cèdres et son parking :

**ARRETE**

**Article 1** – Afin d'assurer le bon déroulement du passage de la Flamme Olympique, la circulation et le stationnement des véhicules seront temporairement interdits comme suit :

- Interdiction de stationner, Place de l'Aumônerie, à compter du samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 de 18 heures au dimanche 2 juin 2024 à 16 heures. L'espace sera réservé aux agents, bénévoles et organisateurs. La remontée par la Rue des Halles sera interdite.
- Interdiction de stationner Rue des Halles, Place des Epoux Laurant, Avenue de Limoges du n°5 au n°38D et Rue des Cèdres et son parking du samedi 1<sup>er</sup> Juin 2024 de 10 heures au dimanche 2 juin 2024 à 16 heures.
- Circulation interdite Rue des Halles, Rue de l'Abbatiale, Avenue de Limoges du n°5 au n°38D, le dimanche 2 Juin 2024, de 10 heures à 16 heures ; les services de sécurité, de secours et les services autorisés seront seuls à pouvoir emprunter ces voies et parkings dans cette tranche horaire.
- Une déviation s'effectuera par la Rue de Briette, Rue Daniel Archaimbault, Rue Romaine et Route de Chizé.
- Les stationnements pourront se faire sur les parkings existants : Parking du Rochereau, parc de la Boissière, Vallée de la Belle, Laiterie, Intermarché, Entreprise EEAC, salle des fêtes, Aliatys, SOCOPA, Terre Atlantique et le long des diverses voies.

Dans le cadre du plan Vigipirate, pour renforcer la sécurité des lieux, des barrières, plots béton et/ou véhicules seront mis en place aux entrées des Rues des Halles, accès au parking des Halles, Rues Belle Face, de l'Hostellerie, du Bouchaud, Carrefour de l'Ancienne Mairie, Rue de la Bourrellerie et Route de Vitré, zone piétonne Rue Emile Verdon, Impasse des Jardins, Route de Vitré carrefour Archaimbault, Avenue de Limoges du n°5 et n°38D, Rue de la Treille, Rue des Garages, Rue des Hirondelles, Rue du Rouge-Gorge, zone piétonne Rue Romaine/zone des Cèdres, Rue des Lilas, Rue du Puits Gachet, carrefour Rue des Jardins et

Hôtel de Ville de Celles-sur-Belle

1, avenue de Limoges – 79370 CELLES-SUR-BELLE – Tél. 05 49 79 80 17 – Fax. 05 49 32 95 10  
accueil@villecellessurbelle.fr - www.ville-celles-sur-belle.com



Rue Emile Verdon, Rue des Tourelles, Rue des Cèdres, carrefour Rue des Mésanges, entrée du gymnase (salle jaune) et parc de la Boissière.

**Article 2** – En cas de non-respect de l'article 1, des mises en fourrière seront effectuées par le garagiste Ford Grousset Automobiles; au 1 route du Lambon 79370 Celles-sur-Belle où seront déposés les véhicules. La charge financière de l'enlèvement reviendra au propriétaire du véhicule.

**Article 3** – Ces dispositions seront matérialisées par des barrières de sécurité, panneaux de stationnement interdit, route barrée, plots béton, véhicules et des flèches de déviation qui seront apposés par les services municipaux.

**Article 4** – Madame BRUNET, maire et Madame CROMER, adjoint, les services municipaux et la Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise à Monsieur Le Commandant du Centre de Secours de Celles-sur-Belle, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Celles-sur-Belle et aux services de la Préfecture.

**Article 5** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

Monsieur Le Commandant de La Brigade de Gendarmerie  
(cob.melle@gendarmerie.interieur.gouv.fr),

Monsieur le Capitaine du Groupement de Gendarmerie Départementale des Deux-Sèvres  
(olivier.toulon@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

Monsieur Le Commandant du Centre de Secours de Celles-sur-Belle (chef.celles@sdis79.fr),  
Monsieur Le Capitaine Simmoneau – Chef du Service Prévision Groupement Gestion des Risques (b.simmoneau@sdis79.fr)

Madame Isabelle ROYER, Services des Sécurités BOP (pref-bop@deux-sevres.gouv.fr)  
Et affiché sur les panneaux apposés pour cet évènement.

Fait à CELLES-SUR-BELLE, le 23 mai 2024

Le Maire,



Sylvie BRUNET



Hôtel de Ville de Celles-sur-Belle

1, avenue de Limoges – 79370 CELLES-SUR-BELLE - Tél. 05 49 79 80 17 – Fax. 05 49 32 95 10  
accueil@villecellessurbelle.fr - www.ville-celles-sur-belle.com

